

AD/

MINISTÈRE  
DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE  
DES  
MONUMENTS HISTORIQUES.

~~Le Ministre de l'Éducation Nationale  
Le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts,~~

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et  
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

l'église désaffectée, y compris la crypte  
de l'ancien prieuré de Saint-Cyprien à Bressuire  
(Deux-Sèvres)

appartenant à M. GARBAUD demeurant à Argenton-Château  
(Deux-Sèvres)

est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les  
archives de la préfecture, au maire de la commune de Bressuire  
et au propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 9 DEC 1937

Par délégation spéciale :  
Le Directeur général des Beaux-Arts,  
~~Membre de l'Institut,~~

286-484-1. 4050-30. [10713]

T. S. V. P.